

La formation se déroulera
dans
l'amphithéâtre EMERIGON

**FACULTE
DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITE PAUL CEZANNE**

110 à 114 La Canebière
13001 MARSEILLE

Parking public Gambetta
face à la Faculté de Droit.

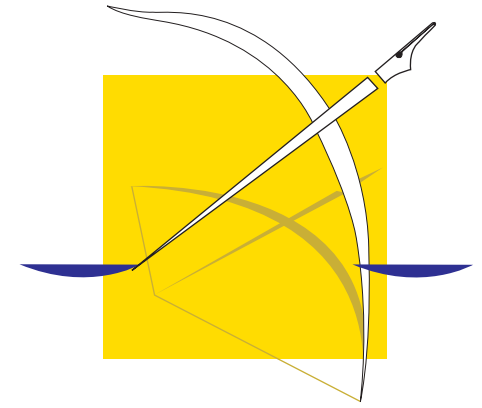


52, rue Grignan - 13001 Marseille

Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43

E.mail : secretariat@ucecaap.com

N° D'INSCRIPTION DU CENTRE DE FORMATION : 93131166213



CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



**FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS**

ANNEE 2008

30 mai 2008

Marseille

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 15 mai 2008.
L'inscription préalable est obligatoire y compris pour les experts inscrits au centre de formation.
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la Salle.

Secrétariat de l'UCECAAP
52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE



**CENTRE DE FORMATION
DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE**

FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2008

Madame ou Monsieur :
(Nom et prénom)

Téléphone :

Rubrique :

Compagnie :

Adresse e-mail :

- Participera à la journée de formation des experts inscrits organisée par le centre de formation UCECAAP le **30 mai 2008** :
le matin l'après-midi
- Participera au cocktail-déjeuner (30,00 € par personne en sus des frais d'inscription)

Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts.

Ci-joint chèque(s) bancaire(s) d'un montant de € et de €

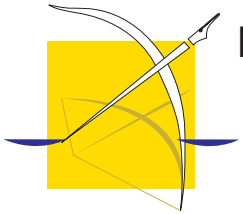
à l'ordre du **CENTRE de FORMATION UCECAAP**

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Conditions de participation, frais d'inscription :

Vous êtes déjà adhérent 2008 au centre de formation.	Gratuit
Vous n'êtes pas adhérent du centre de formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP, ou membre de la CETAM ou de la CECAAM.	50,00 € <i>(adhésion 2008)</i>
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	330,00 € <i>(adhésion 2008)</i>
Avocats	50,00 € <i>(adhésion 2008)</i>
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	Gratuit
La participation aux frais d'accueil et de repas s'élève à : 30,00 € (par personne).	

Nota : l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2008, mais ne dispense pas de s'y inscrire.



**FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS**

ANNEE 2008

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 30 mai 2008** à Marseille.

Celle-ci aura pour thèmes :

**Module 1
matinée : accueil 9 h.30**

Le coût de l'expertise : 10 h à 12 h.

Il sera animé par **Monsieur Michel ZAVARO**, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris et par **Monsieur Alain BERNARD**, Expert Comptable, Président honoraire de la Compagnie d'experts judiciaires près la Cour d'Appel de Montpellier.

**Module 2
après-midi**

Les observations des parties (dires), la note de synthèse : 14 h à 16 h.

Il sera animé par **Monsieur Philippe GAILLARD**, Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence, et par **Monsieur Gaëtan DI MARINO**, Professeur à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille.